



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 040-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.62

Déposée le : 06.03.2023

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS (Schindler, Bern) (porte-parole)
PS-JS (Kocher Hirt, Worben)
PS-JS (Rüfenacht, Burgdorf)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

À travail égal, salaire égal. Nouvelle analyse des places de travail pour les agentes et agents cantonaux 25 ans plus tard

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de réaliser une analyse des places de travail pour l'ensemble des agentes et agents cantonaux ;
2. d'évaluer le système de traitement et d'adapter les fonctions aux résultats de l'analyse ;
3. de faire de même pour les métiers exercés dans des établissements ayant signé un mandat de prestations ou dans des entreprises subventionnées, afin de garantir la comparabilité dans les faits.

Développement :

Le système salarial du canton de Berne se base sur des descriptions de fonctions-types et leur répartition dans les classes de traitement et les échelons correspondants. Les classes de traitement tiennent compte de différents critères tels que la responsabilité, les exigences du poste, le travail par équipe, les risques inhérents et différents autres points.

La dernière analyse des places de travail dans le canton de Berne a été réalisée à la fin du siècle dernier (BEREBE). Depuis, le monde du travail a considérablement évolué et la formation a connu d'importantes réformes. Par exemple, la révision des traitements BEREBE a eu lieu avant le processus de Bologne. En outre, différents métiers ont vu le jour, notamment dans les établissements ayant signé un mandat de prestations ou les entreprises subventionnées par le canton. Ainsi, de nouveaux métiers, comme celui d'ASSC, ne figurent pas dans les listes, et la formation pour accéder à certaines professions se fait désormais en haute école, comme pour les enseignantes et enseignants. En règle générale, les exigences ont augmenté dans tous les

corps de métier, la numérisation a révolutionné le monde du travail et de nombreuses professions se sont complexifiées. Il est temps de tenir compte de ces évolutions et d'adapter le système salarial du canton à la réalité du monde professionnel.

Destinataire

– Grand Conseil